

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 990786 – ASA 35/42/99

Action complémentaire sur l'AU 178/99 (ASA 35/30/99 du 23 juillet 1999) et suivantes (ASA 35/33/99 du 11 août 1999 ; ASA 35/35/99 du 13 août 1999 ; ASA 35/37/99 du 20 septembre 1999 et ASA 35/39/99 du 28 septembre 1999)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PEINE DE MORT

PHILIPPINES Josefina Esparas (f)

—
Londres, le 14 octobre 1999

Le 13 octobre 1999, le président a annoncé qu'il avait décidé de commuer la condamnation à mort de Josefina Esparas. Il s'agit de la première commutation de peine prononcée par le président.

Selon un communiqué de l'agence de presse *Reuters*, le président aurait déclaré qu'il avait pris cette décision sur la recommandation du comité spécial récemment créé afin de réexaminer le cas des condamnés à mort en instance d'exécution. Ce comité a argué du fait que Josefina Esparas, reconnue coupable de trafic de stupéfiants était « *juste une exécutante et non le cerveau de cette affaire* ». Le président aurait ajouté : « *il n'aurait pas été juste que cette femme soit exécutée par injection létale alors que l'instigateur n'a pas été puni* ».

Le 27 septembre, le président Estrada avait accordé à Josefina Esparas, trois jours avant la date prévue pour son exécution, un sursis de vingt jours pour que ce comité spécial puisse étudier son cas. Le président a accordé plusieurs sursis de ce type au cours des dernières semaines. La peine que devra purger Josefina Esparas n'a pas été confirmée mais il est probable qu'elle soit condamnée à la réclusion à perpétuité.

Si Josefina Esparas avait été exécutée, elle aurait été la première femme exécutée aux Philippines depuis le rétablissement de la peine capitale dans ce pays, en 1993.

Plus de 20 femmes se trouvent actuellement dans le quartier des condamnées à mort aux Philippines pour des crimes tels que le trafic de stupéfiants, le meurtre ou l'enlèvement. Le nombre total de condamnés à mort dans ce pays est largement supérieur à 1000. Le comité spécial doit se prononcer sur le cas de plusieurs autres condamnés à mort dont la peine a été confirmée par la Cour suprême.

Un grand merci à tous ceux d'entre vous qui ont envoyé des appels en faveur de Josefina Esparas. Aucune action complémentaire n'est désormais requise de la part du réseau des Actions urgentes mais les personnes qui ont pris part à cette action peuvent envoyer une dernière série de télégramme / lettre par avion / aérogramme / courrier électronique / fax (en anglais ou dans votre propre langue) :

Félicitez-vous de la décision qu'a prise le président Estrada de commuer la condamnation à mort de Josefina Esparas ;

exprimez l'espoir qu'il graciera tous les autres condamnés à mort ;

— exhortez les autorités philippines à instaurer un moratoire sur les exécutions, en vue d'abolir définitivement la peine capitale, conformément à la Résolution 1998/8 adoptée le 3 avril 1998 par la Commission des droits de l'homme des Nations unies.

LETTRES À :

Président de la République :

President Joseph Estrada
Malacañang Palace
J.P. Laurel St, San Miguel 1005
Manila, Philippines

Fax : 63 2 742 1641/ 63 2 832 3793 (via le ministère des
Affaires étrangères) **ou** 63 2 731 1325 (via le porte-parole du
président)

Courriers électroniques : erap@ops.gov.ph

Formule d'appel : *Dear President Estrada*, / Monsieur le
Président de la République,

COPIES À :

Secrétaire exécutif :

Executive Secretary Ronaldo Zamora
Office of the Executive Secretary
2nd Floor, New Executive Building,
J.P. Laurel St, San Miguel 1005
Manila, Philippines

Fax : 63 2 736 1010

Formule d'appel : *Dear Executive Secretary Zamora*, /
Monsieur le Secrétaire exécutif,

a version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -